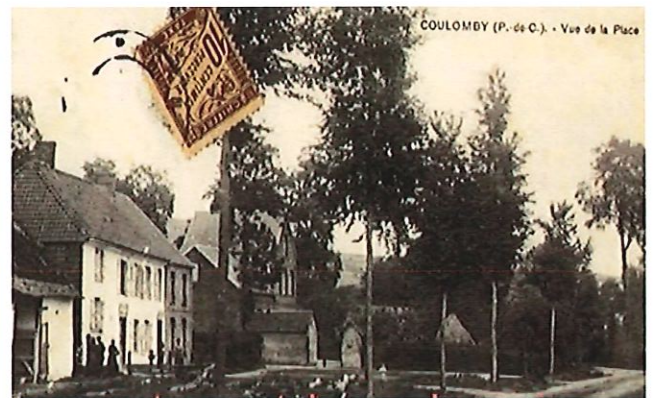


# Harmonie

## Bullescamps, Coulomby, Harlettes



*Coulomby d'antan !*



*Être libre, ce n'est pas pouvoir faire ce que l'on veut,  
mais c'est vouloir ce que l'on peut. ....*

*Jean Paul Sartre*



## *Le mot du Maire*

Chères Coulombiennes, chers Coulombiens

Nous avons basculé sur l'année 2018 et il est temps de faire le bilan de l'année écoulée. Dans une époque où tout est en mouvement perpétuel, votre conseil et moi-même avons défendu nos droits et avons minimisé les frais, tout en maintenant notre rythme de travaux.

Les gros dossiers AD'AP, PSC, risques d'inondation sont toujours en cours. Nous avons avancé sur le dossier PLUI, notre nouveau document d'urbanisme intercommunal qui nous a mobilisé fortement cet été.

Ce que vous savez moins, c'est mon acharnement à trouver une destination médicale pour la surface des 3 HA disponible à Harlettes. Il faut battre la campagne et sonner à divers bureaux en « haut lieu ». Le dossier avance, puis se perd dans les couloirs, puis nous le reconstituons et le déposons à d'autres acteurs potentiels ciblés.

Comme dirait Balavoine, « faut pas croire ce que disent les journaux ». Les déserts médicaux existent certes, mais il faut aussi la volonté de les doter.

En aparté, je voudrai également vous dire, chers concitoyens, que malgré mon activité professionnelle, malgré mon assiduité à défendre ma commune à l'extérieur de notre frontière, je reste disponible pour chacun d'entre vous. Il est conseillé de prendre rdv en mairie si vous voulez prendre le temps de travailler sur un dossier mais il n'est pas rare que je traite également un problème dans la rue.

En 2017, nous avons encore effectué des travaux d'enrobés comme chaque année. Nous avons pour objectif d'appliquer un calendrier pluriannuel sur ce poste. De grandes surfaces ont été réalisées rue André Gay, rue de l'église et sur certains trottoirs de la rue Principale. Certains anciens remarqueront que ces travaux étaient envisagés sur mon programme. Nous avons remis en état certains chemins de champs. Un accès PMR (personne à mobilité réduite) a été réalisé dans la cour de la mairie pour accéder à la cantine. Dans l'école nous avons recarrelé toute la surface d'une classe et effectué un rafraîchissement de la peinture. Nous avons également changé les fenêtres sur la façade arrière pour une mise en conformité.

Je ne citerai pas ici les nombreux travaux effectués par nos agents Daniel et Emmanuel qui sont de toutes mains. Il faut également souligner l'avancée des travaux dans le vestiaire foot qui sont réalisés en quasi-totalité par le club lui-même. Nos agents donnent un petit coup de main.

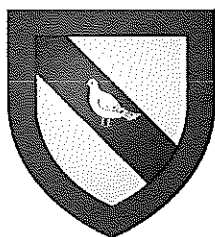
L'année dernière nous avons pu également compter sur Valérie, Dorothée, Marie-Line, Blandine et Marjolaine pour vous accueillir et répondre au fonctionnement de tous les jours.

Pour l'année qui s'ouvre à nous, dans les grandes lignes, nous continuerons nos gros dossiers en cours : AD'AP, PSC, risques d'inondation, PLUI ; nous nous mobiliserons pour l'utilisation de l'espace disponible à Harlettes ; nous terminerons le vestiaire foot ; nous finaliserons un projet de construction d'une extension à l'école ; nous avancerons sur le dossier d'inondation au carrefour d'Harlettes et continuerons notre planification des enrobés. Tous ces travaux réalisés en veillant au porte-monnaie de chaque Coulombien et Coulombienne.

Je finirai par remercier pour l'année écoulée ; Mon conseil municipal, mes adjoints et ma première adjointe toujours très objectifs. Je voudrai également vous exprimer ma joie et ma satisfaction d'animer ces acteurs de l'ombre, toujours vigilants dans les décisions pour l'évolution de notre village.

**Au nom du conseil et de moi-même, nous vous souhaitons à tous, une excellente année 2018, beaucoup de moments de bonheur, de réussites et de santé.**

Le Maire, *Marc Braggeman*



## Avis de Monsieur Le Maire

### Document d'urbanisme « PLUI »

*Chères Coulombiennes et chers Coulombiens,*

*Le document d'urbanisme actuel « la carte communale » est en cours de réactualisation, il va devenir le PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal) en fin 2018.*

*Je conseille activement aux propriétaires qui ont un projet de construction, de déposer rapidement une demande de CU (certificat d'urbanisme) qui sera suivi obligatoirement dans les 3 mois d'un permis de construire. Dans le cas contraire il y aura arbitrage et pas forcément en la faveur du demandeur.*

*Je ne maîtrise pas tout dans ce PLUI et la validation ne m'incombe pas. Lors de l'enquête publique qui va être organisée courant 2018, vous aurez l'occasion d'exposer vos demandes.*

**Les CU déjà délivrés positifs à ce jour, doivent impérativement être suivis du permis de construire avant le 30 mars 2018 sous peine de se voir rejetés.**

*Vous pouvez venir me voir dès début 2018 pour avoir plus de renseignements sur le sujet.*

*Souhaitant vous servir dans vos intérêts et dans la mesure de mes moyens.*

*Marc Braggeman,  
Maire de Coulombs*

Décembre 2017

## Rétrospective de l'année 2017 en images



**Vendredi 13 janvier - Belle affluence pour la présentation des vœux à la population**

*Au cours de la cérémonie, inauguration de la salle des Fêtes, désormais « Salle Camille Cocquerel » en présence de la famille de Camille...  
Inauguration de la salle annexe, désormais « Salle Auguste Duvivier » en présence de la famille d'Auguste*



**Vendredi 10 février - Les enfants des écoles ont fêté « Carnaval »**



**Lundi 17 avril - Chasse aux œufs de Pâques.**

*Vu le temps humide, la récolte des œufs s'est faite dans le terrain derrière la mairie pour les plus grands, et pour les petits, dans la cour de l'école.*



**8 mai - Commémoration de l'armistice 39/45**

*Un devoir de mémoire envers tous ceux qui ont donné leur vie pour la patrie et tous ceux qui ont souffert de la barbarie nazie :  
Des millions à travers toute l'Europe !*

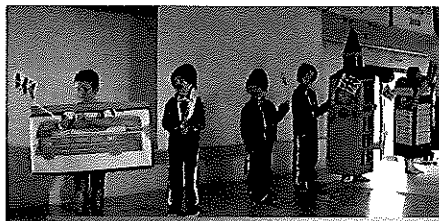
*N'oublions pas leur sacrifice !*





**Jeudi 25 mai - Journée Pêche organisée par l'Association des Trois Colombes.**

*Dans un cadre idyllique des étangs de Merck St Liévin et sous un soleil radieux, les personnes présentes, pêcheurs et non pêcheurs, ont passé une agréable journée de détente....*

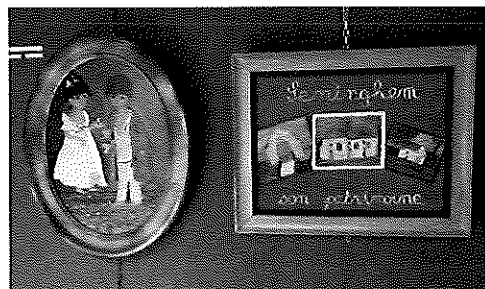


**18 juin - Kermesse du RPI**

*Très beau spectacle et beaucoup de travail pour les enfants et leurs enseignants...*

*Un grand bravo !*





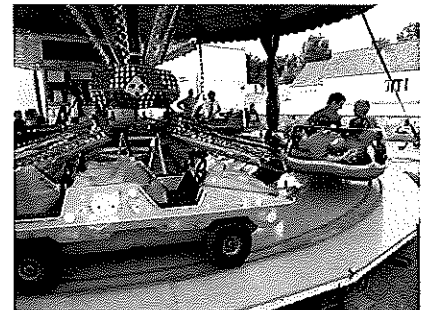
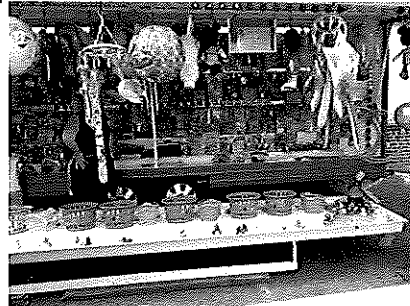
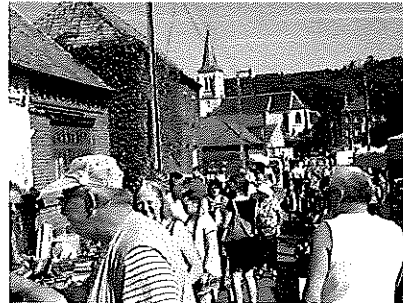
**Les 1er et 2 juillet  
22ème Expo peinture et poterie**

*Cette Expo mérite une visite ... Venez admirer les œuvres...  
Beaucoup de talents cachés dans nos campagnes !*

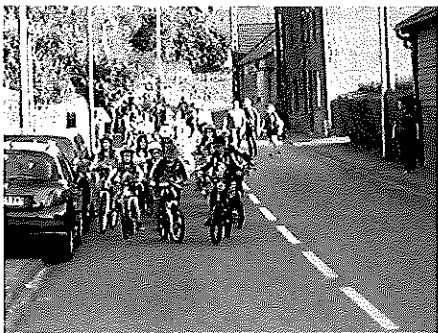


**Samedi 8 juillet**  
**Marche organisée par**  
**l'Ass. des Trois Colombes**

*au profit de l'Association Raphaël  
« Ensemble, combattons l'autisme ».*



**Dimanche 9 juillet - Ducasse et brocante sous une belle journée ensoleillée**



**Jeudi 13 juillet - Défilé de vélos fleuris**



**Vendredi 14 juillet - Dépôt de gerbe au Monument aux Morts  
Remise des cartes cadeau « dictionnaires » aux enfants présents de la commune**



**Vendredi 14 juillet - Remise du chèque à l'Association Raphaël  
(Bénéfice de la marche du 8 juillet)**



*Les lauréats de cette journée*



**Dimanche 20 août - Ball Trap organisé par l'Association des Trois Colombes  
au hameau des Bullescamps**

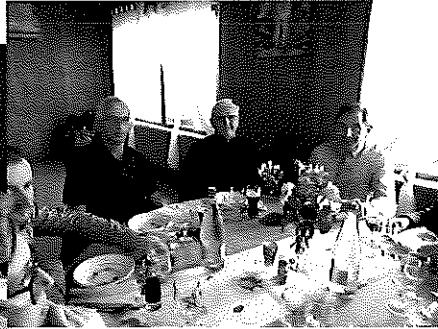


**Mercredi 23 août - Repas du Club Entente et Amitié**

*Le Club se réunit tous les 2èmes et 4èmes mercredi de chaque mois, Salle Auguste Duvivier.*

*Si vous aimez jouer aux cartes, venez les rejoindre....*





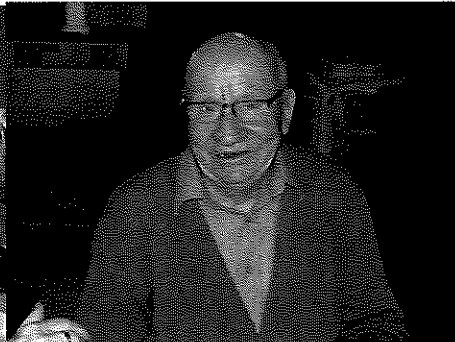
**Prochain rendez-vous : le samedi 6 octobre 2018**

**Samedi 7 octobre - Repas des aînés de la commune  
au Restaurant « Chantauvent » à Ledinghem**

*Une belle journée d'échanges avec nos anciens de Coulomby !  
Une ambiance enfantine dans le bus qui nous emmenait  
sur le lieu du repas !*

*70 convives ont apprécié le succulent repas.*

*Parmi les personnes présentes, les doyens de la commune.....*

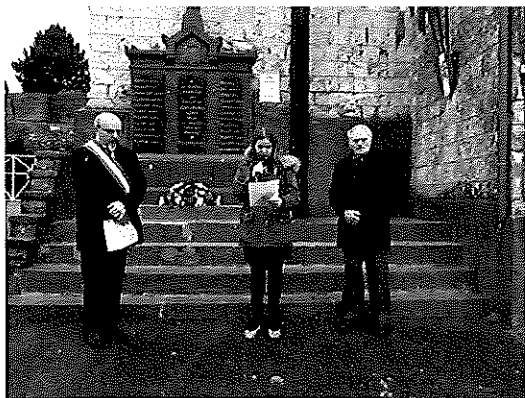


*Monsieur Auguste Duvivier : 92 ans*

*Monsieur Hubert Féron : 85 ans*

*Monsieur André Bayard : 85 ans*

## Commémoration de l'Armistice de la première guerre mondiale : 11 novembre



*Hommage à tous les combattants de la guerre 1914/1918 "La grande guerre".  
Ils ont donné leur vie pour leur patrie, pour plus de liberté et pour un monde meilleur.  
Ne les oublions pas !*



**Les médaillés du travail, présents, en ce 11 novembre**  
*Monsieur Boutin Jean Michel : Médaille « Grand Or »  
pour 40 années de service.*

*Monsieur Taverne Philippe : Médaille « Or »  
Pour 35 années de service.*

*(7 personnes ont été conviées !)*



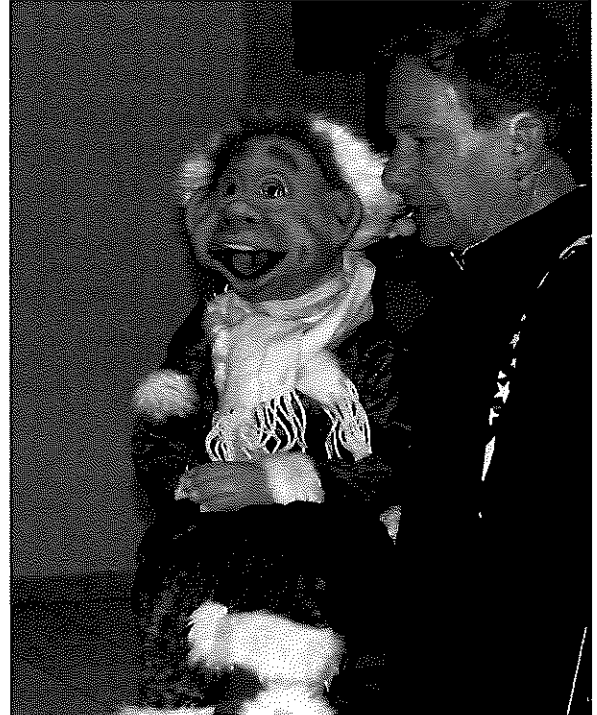
### **Accueil des nouveaux habitants**

*Comme chaque année, le 11 novembre,  
La Municipalité invite les nouveaux  
habitants de la commune à se joindre à la  
population au cours du vin d'honneur  
offert dans la Salle Camille Cocquerel.*

*8 foyers ont été invités.....*

*Madame Christine Delvart  
167, rue principale, était présente parmi  
notre assemblée.*

*Merci Madame.....*



**Dimanche 11 décembre**

**Arbre de Noël de la commune**

*Petits et grands ont été ravis  
et le Père Noël a gâté les enfants présents.....*



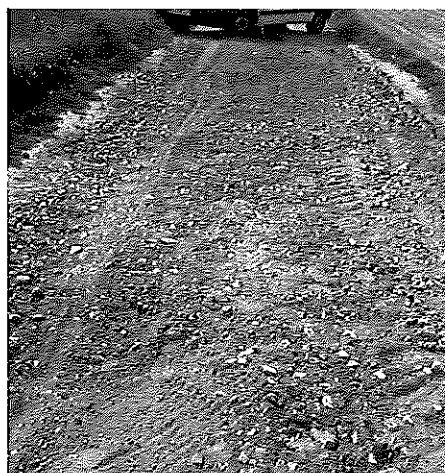
## *Les travaux effectués en 2017*



**Mise en sécurité du trou, Route de la Chapelle**



**Travaux d'enrobés**



**Travaux sur les chemins  
Mise en cailloux**



**Accessibilité « PMR » vers le local cantine**



**Pose d'un carrelage dans une classe de l'école.**

**Changement des fenêtres sur la façade arrière de l'école.**

*Pose de fenêtres en PVC  
avec volets roulants électriques*



**Réfection d'un tronçon de trottoirs  
Rue Principale,**

**Goudronnage rue de l'Eglise**

**Goudronnage Rue André Gay**



## *Nos aînés en 2017 : Personnes de 80 ans et plus.....*

### *Nos aînés en 1924 - 93 ans*

Mme Lemattre Madeleine , née le 1er juillet 1924  
Mme Tassart Madeleine, née le 21 décembre 1924

### *Nos aînés nés en 1925 - 92 ans*

Mr Duvivier Auguste, né le 7 juin 1925

### *Nos aînés nés en 1926 - 91 ans*

Mme Morent Elisa, née le 19 mai 1926

### *Nos aînés nés en 1928 - 89 ans*

Mme Tellier Yolande, née le 26 mars 1928

### *Nos aînés nés en 1930 - 87 ans*

Mr Croquelois Jean, né le 23 janvier 1930  
Mr Clabaux Rémi, né le 11 mai 1930  
Mme Bayard Georgette, née le 10 juin 1930

### *Nos aînés nés en 1931 - 86 ans*

Mme Fasquelle Thérèse, née le 8 septembre 1931  
Mme Deneuille Marie, née le 27 avril 1931

### *Nos aînés nés en 1932 - 85 ans*

Mr Féron Hubert, né le 21 avril 1932  
Mr Bayard André, né le 18 juillet 1932  
Mme Lance Marie, née le 28 octobre 1932

### *Nos aînés nés en 1933 - 84 ans*

Mme Clabaux Micheline, née le 14 février 1933

### *Nos aînés nés en 1934 - 83 ans*

Mme Evrard Claire, née le 23 janvier 1934  
Mme Croquelois Nicole, née le 24 juin 1934  
Mr Martinot Gilbert, né le 30 octobre 1934  
Mr Colin René, né le 2 février 1934

### *Nos aînés nés en 1935 - 82 ans*

Mr Cucheval Albert, né le 1er avril 1935  
Mme Lefrançois Henriette, née le 27 mars 1935

### *Nos aînés nés en 1936 - 81 ans*

Mme Lhomel Simone, née le 21 avril 1936  
Mr Lefrançois Marcel, né le 16 juillet 1936  
Mr Poulain Louis, né le 25 août 1936

### *Nos aînés nés en 1937 - 80 ans*

Mme Martinot Thérèse, née le 20 mars 1937  
Mme Ducrocq Jacqueline, née le 22 mai 1937

## Etat civil 2017

### Naissances

- 13/01/2017 - **Edouard Bal**, fils de Kévin Bal et Charlotte Hochart - 64, Route Nationale  
02/02/2017 - **Lucas Havart**, fils de David Havart et Magali Lefebvre - 66, Route Nationale  
17/02/2017 - **Romane Detout**, fille de Antoine Detout et Maurine Joly - 2, rue Briscart  
12/03/2017 - **Agathe Desenne**, fille de Mathieu Desenne et Valérie Delepouve - 70, Route Nationale  
06/04/2017 - **Salomé Lecomte**, fille de Wilfried Lecomte et Amélie Carlu - 7, rue du Fossé  
15/04/2017 - **Emma Delohen**, fille de Aurélien Delohen et Amélie Demol - 191, rue Principale  
19/04/2017 - **Léon Cardon**, fils de Ludovic Cardon et Marie Vasseur - 34, rue du Royaume  
04/09/2017 - **Maëlle Bernard**, fille de Matthieu Bernard et Aurore Bal - 89, Route Nationale  
23/09/2017 - **Arthur Baheux**, fils de Morgan Baheux et Laura Evrard - 60, rue du Royaume  
29/11/2017 - **Khalessia Justin**, fille de Aurélie Justin - 153, rue Principale

### Décès

- 01/01/2017 - **Mr Bruno Houque** - 58 ans - en famille d'accueil  
11/01/2017 - **Mme Prein née Thomas Bernadette** - 86 ans - en famille d'accueil  
11/03/2017 - **Mr Bernard Lance** - 72 ans - 3, rue Joire  
16/04/2017 - **Mme Laleeuw née Lécaille Simone** - 94 ans - en famille d'accueil  
24/04/2017 - **Mme Boutoille née Réniez Marie** - 90 ans - 143, rue Principale  
31/05/2017 - **Mme Lelièvre née Dablemont Marie** - 91 ans - en famille d'accueil  
04/06/2017 - **Mr Eugène Croquelois** - 90 ans - 41, rue de la Creuse

*Au dernier recensement de janvier/février 2016,  
la population de notre village était de 808 habitants.  
Actuellement les personnes inscrites sur les fichiers sont au nombre de 790 !!*

*Il est important de s'inscrire sur les listes de la Mairie.....*

### Les Associations du village

- **Les Trois Colombes** - Président : Monsieur Laurent Pourchel. Tel : 03 21 38 56 64
- **Le Foyer Rural** - Président : Monsieur Marc Devulder. Tel : 03 21 39 64 40
- **Club Entente et Amitié** - Présidente : Madame Francine Lepère. Tel : 03 61 23 93 68
- **US Coulomby** - Président : Monsieur Christophe Goret. Tel. 03 21 12 19 48
- **Société de chasse de Coulomby** - Président : Monsieur Jean Claude Boutin. Tel. 03 21 98 45 52

*Valérie, secrétaire de mairie*



*Dorothee à l'accueil*



*Daniel (entretien des bâtiments)*



*Emmanuel dit « Manu » (espaces verts)*



*Marjolaine (Cantine, nettoyage locaux, surveillance des enfants)*



*Sonia (Cantine, nettoyage des locaux, surveillance des enfants)*

**Horaires d'ouverture de la mairie au public :**

**Jeudi de 14H30 à 16H30**

**Mardi et Samedi de 9H30 à 11H30**

**Monsieur le Maire reçoit sur rendez-vous.**

**Tel : 03 21 39 65 88 Fax : 03 21 95 00 83**

**Adresse mail : [commune.coulomby@orange.fr](mailto:commune.coulomby@orange.fr)**

**Vous arrivez dans la commune :**

**Pensez à vous faire inscrire sur le fichier population de la mairie.**

**Pensez à faire inscrire vos enfants pour les différentes manifestations :**

**(Arbre de Noël, friandises, chasse aux œufs, tickets de manège.....)**

*ACTE + 7, rue de la Trousse Bière 62500 ZUDAUSQUES*  
*Téléphone : 03.21.88.22.00*  
*Mail : acteplus62@orange.fr*

**ASSOCIATION INTERMEDIAIRE LOI 1901**  
**Agréée par l'Etat**

**Pour vous particuliers, artisans, commerçants, agriculteurs, collectivités.....**

Vous avez besoin d'un coup de main ponctuel, ACTE + met à votre disposition du personnel correspondant au profil que vous recherchez.

**Vos avantages : Simplicité, souplesse, suivi.**

Vous n'êtes pas l'employeur, ACTE + prend en charge toutes les démarches administratives

Vous adaptez la durée de mise à disposition selon vos besoins.

Vous bénéficiez d'un suivi personnalisé.

**Economie :**

Pour les emplois familiaux, ménage, jardinage vous bénéficiez de 50% de déduction ou de crédit d'impôts.

Possibilité de régler vos factures par CESU.

**Bilan :**

Grâce à vous 136 demandeurs d'emploi ont été mis à disposition, ce qui a représenté 27.300 heures, 19 personnes ont retrouvé un emploi.

**Nouveauté :**

Depuis le 1er novembre 2016 nous disposons d'un site internet et d'un compte Facebook :

Site : [www.acteplus62.fr](http://www.acteplus62.fr) Facebook : [www.facebook.com/acteplus62](http://www.facebook.com/acteplus62)

La Présidente, Danièle BERNARD, le Conseil d'Administration et son équipe de salariées profitent de ce bulletin pour remercier les offreurs de tâches de la commune et vous présentent à tous leurs meilleurs vœux pour l'année 2017.

**Une équipe qui se tient à votre disposition pour étudier vos propositions et répondre à vos questions.**



## « Le bien vivre ensemble »

Selon le Code Général des Collectivités Territoriales (Articles L.2212-2, L.2213-1, L.2542-3 et 4), le Code Pénal (Article R.610-5) et le Règlement Sanitaire Départemental (article 99.8)

*Pour le bien-vivre ensemble, il est demandé aux habitants les obligations imposées par la loi, dans le respect de chacun et dans l'intérêt de tous :*

### NETTOYAGE DES VOIES COMMUNALES ET ENTRETIEN DEVANT CHEZ SOI

Les voies communales doivent être nettoyées proprement par le ou les responsable(s), quand le travail est terminé. Choisir, si possible, les conditions météo appropriées. Rappelons aux agriculteurs qu'ils n'ont pas à labourer les accotements. C'est préjudiciable pour les routes, désagréable pour les riverains et ça peut être dangereux !

*Les occupants des habitations sont tenus de nettoyer devant chez eux.*

*Le nettoyage concerne le balayage et le désherbage des trottoirs et des caniveaux.*

Par temps de neige et de verglas, les habitants doivent participer au déneigement, devant leur maison, sur les trottoirs jusqu'au caniveau, en dégageant celui-ci autant que possible.

### L'abandon d'objets encombrants ou de déchets sur l'espace public est interdit.

La commune pourra, lorsque les contrevenants sont identifiés, facturer les frais d'enlèvement et de nettoyage.

### ELAGAGE DES HAIES

Il y a obligation d'élaguer les haies le long des voies communales et départementales et de faucher les chardons. En certains endroits, il y a gêne pour les piétons, parfois danger pour le passage des véhicules ou les lignes électriques.

L'abandon des tailles et des mauvaises herbes sur l'espace public est interdit.

### FEUX DE JARDIN

L'Article 84 du Règlement Sanitaire Départemental stipule clairement que :

*« le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est interdit ».*

Dans la catégorie des déchets ménagers, on trouve les déchets verts de jardins et de parcs. La déchetterie n'est pas très loin. On peut aussi pratiquer le recyclage de ces déchets en compost.

### VITESSE NON RESPECTEE : dans les agglomérations, la vitesse est limitée à 50 Km/H !

Beaucoup trop de véhicules ne la respectent pas !

Attention aux enfants, au respect des priorités à droite, aux dangers qui peuvent arriver à tout moment....

Attention aussi à respecter les emplacements dédiés aux bus scolaires !

### DIVAGATION DES CHIENS ET DES CHATS

La divagation des chiens et des chats est formellement interdite par arrêté préfectoral. Les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique qu'à la condition d'être tenus en laisse. Les accompagnants devront veiller à éviter le dépôt de déjections de leurs animaux dans les pelouses, sur les trottoirs ou tout autre espace aménagé destiné à la circulation des piétons.

### RECENSEMENT DES NOUVEAUX HABITANTS et

### RECENSEMENT MILITAIRE (ou recensement citoyen)

**Bienvenue aux nouveaux habitants de Coulomby.**

*N'oubliez pas de vous faire recenser en mairie (adultes et enfants) dès votre arrivée dans le village, et de vous inscrire sur les listes électorales.*

Le recensement militaire est obligatoire pour tous, filles et garçons de nationalité française, dès l'âge de 16 ans. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile (se munir du livret de famille). Cette obligation légale est à effectuer dans les trois mois qui suivent le seizième anniversaire.

La mairie délivre une attestation de recensement. Elle est à conserver précieusement.

*Cette attestation est réclamée pour l'inscription à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, Permis de conduire, conduite accompagnée....)*

*En vous remerciant de votre compréhension, et en comptant sur les efforts de tous....*



**Communauté de  
Communes du  
Pays de LUMBRES**

## **La Maison des Services**

**1, Chemin du Pressart**

**62380- Lumbres**

**Tel. 03 21 12 94 94**

**Email : [accueil@ccplumbres.fr](mailto:accueil@ccplumbres.fr)**

*Les bureaux sont ouverts du lundi au vendredi  
de 8H30 à 12H00 et de 13H30 à 17H00*

### **Ensemble des permanences des partenaires de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres :**

**Point Info Jeunesse** : Donatienne FOURNIER au 03 21 12 57 24

Mail : [pjplumbres@wanadoo.fr](mailto:pjplumbres@wanadoo.fr)

Le lundi : 13h30 - 17h00 / du mardi au jeudi : 8h30 - 12h30 et 13h30 - 16h30  
vendredi (semaine paire) 8h30 - 12h30

**Mission Locale** : Hélène KALMUK au 03 21 12 48 16

Mail: [mlaudojubaru@wanadoo.fr](mailto:mlaudojubaru@wanadoo.fr)

**RSA** : les 1er et 3ème lundis du mois l'après-midi

**Psychologue** : les 2ème et 4ème lundis du mois l'après-midi

**Logement** : les 1er et 3ème mercredis du mois le matin

**Espace Info Formation** : 2ème mercredi du mois le matin

**Emploi** : 2ème mercredi du mois l'après-midi

**Caisse Primaire d'Assurance Maladie** : tous les lundis et vendredis matin 9h00 - 12h00

**Caisse d'Allocations Familiales** : les 2ème et 4ème mardis du mois l'après-midi : 13h30 - 16h45

**Protection Maternelle Infantile** : Consultations des nourrissons - les 2ème et 4ème mardis du mois  
l'après-midi dès 13h30  
sur RDV au 03.21.12.28.30

**Maison des adolescents** : 1er jeudi du mois 9h00 - 12h00

sur RDV au 03.21.12.28.30

**Assistante sociale** : les 2ème et 4ème mercredis du moi 9h00 - 12h00 et tous les jeudis matin  
sur RDV au 03.21.12.28.30

**Conciliateur de justice** : les 2ème et 4ème mardis du mois le matin dès 9h00  
sur RDV au 03.21.12.94.94

**Délégué du Procureur** : les 1er, 3ème et 4ème mercredis du mois le matin dès 9h00  
sur RDV au 03.21.12.94.94

**Plan Local Insertion Emploi** : tous les mercredis matin dès 9h00

**Espace Info Energie (Enerlyva)** : tous les jeudis matin 9h00 - 12h00



*Vous avez une idée ou un projet de Création d'entreprise ?*

### **Réussir sa création d'entreprise avec BGE**

Depuis l'émergence de votre idée, en passant par la mobilisation de financements jusqu'au développement de votre entreprise, la BGE vous accompagne dans l'élaboration de votre projet, encourage vos initiatives et oeuvre pour que la création et la reprise d'entreprise soit une réalité accessible à tous.

BGE propose des conseils personnalisés avant la création, des formations à la carte, un test en grandeur réelle grâce à sa couveuse d'entreprise et des conseils après création.

BGE vous accueille près de chez vous à l'antenne de Saint-Omer.

La Communauté de Communes du Pays de Lumbres finance des permanences au sein de la Maison des Services de Lumbres, pour prendre rendez-vous ; [audomarois@bge-hautsdefrance.fr](mailto:audomarois@bge-hautsdefrance.fr)

Pour poser les bonnes questions et mettre toutes les chances de votre côté, contactez BGE au 03 20 19 20 00.

L'antenne de Saint-Omer vous accueille du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, au 4 rue de l'Arsenal – Quartier Foch – 2ème étage.

Plus de renseignements sur [www.bge-hautsdefrance.fr](http://www.bge-hautsdefrance.fr) ou par courriel à l'adresse [audomarois@bge-hautsdefrance.fr](mailto:audomarois@bge-hautsdefrance.fr)

### **Des outils et des services professionnels pour créer son entreprise.**

#### **Réalisez un bilan de compétences entrepreneurial**

Utilisez vos droits au bilan de compétences pour confirmer votre projet professionnel.

#### **Effectuez votre étude prévisionnelle**

Faites le point sur votre marché et son environnement. Élaborez vos prévisions économiques et financières. Choisissez le statut approprié pour votre projet (micro-entreprise, EIRL, profession libérale, SARL, EURL, SAS, SCOP, ...)

#### **Gagnez du temps, soyez efficace**

Accédez à votre business plan avec BGE Pro® et nos ressources pédagogiques en ligne.

#### **Faites la différence**

Boostez votre créativité et enrichissez votre projet avec des idées neuves pour vous distinguer de vos concurrents grâce à notre serious game BIPE®, animé par David Lowe.

#### **Apprenez à vendre, à gérer**

Développez vos compétences commerciales et en gestion, y compris dans le domaine du e-commerce et sur les réseaux sociaux, grâce à nos formations.

#### **Testez votre projet**

Vérifiez vos hypothèses avec le test en grandeur réelle au sein de la couveuse d'entreprise. Démarrez votre activité lors d'une période à l'essai de plusieurs mois. Endossez le costume du chef d'entreprise avec les conseils d'un coach et développez votre clientèle avant de créer.

## Assistantes maternelles agréées de COULOMBY

**Mme BAL Marie Line** - 184, rue principale - *Tel. 03 21 39 69 37 ou 06 30 06 62 39*  
Agrément à la journée pour 4 enfants de 0 à 18 ans

**Mme CLABAUX Clotilde** – 136, rue principale - *Tel. 03 21 11 09 84*  
Agrément à la journée pour 1 enfant de 2 à 10 ans et 3 enfants de 0 à 6 ans

**Mme CLERBOUT Jane Mary** – 4, rue de la Chapelle - *Tel. 03 21 12 38 81*  
Agrément à la journée pour 4 enfants de 0 à 6 ans

**Mme DEMILLY Marylène** – 2, rue de la Chapelle - *Tel. 03 21 95 04 29*  
Agrément à la journée pour 4 enfants de 0 à 12 ans

**Mme DENEUVILLE Martine** – 146, rue principale - *Tel. 03 21 95 50 70*  
Agrément à la journée pour 2 enfants de 0 à 6 ans

**Mme DENIS Séverine** – 10, rue de la Chapelle - *Tel. 03 21 12 77 62*  
Agrément à la journée pour 1 enfant de 2 à 12 ans et 3 enfants de 0 à 6 ans

**Mme LEFRANCOIS Thérèse** – 114, rue principale - *Tel. 03 21 35 03 91*  
Agrément à la journée pour 1 enfant de 2 à 10 ans et 3 enfants de 0 à 6 ans

**Mme LEMATTRE Céline** – 18, route du Caraquet - *Tel. 03 21 88 10 65 ou 06 63 21 51 20*  
Agrément à la journée pour 1 enfant de 2 à 10 ans et 3 enfants de 0 à 6 ans

## Familles d'accueil agréées de Coulomby

**Mme Elodie DENIS** - 170, rue Principale

**Mme Nicole GAY** - 23, rue André Gay - Harlettes. Tel : 03 21 39 75 96

**Mme Virginie GORET** - 28, route du Caraquet. Tel : 03 21 12 19 48

**Mme Christelle HAVART** - 163, rue Principale. Tel : 03 21 38 02 64

**Mme Martine RETAUX** - 33, rue de l'Eglise. Tel : 03 21 95 30 59

**Mme Emilie ROGIN** - 27, rue du Royaume - Harlettes. Tel : 03 21 11 94 61

## Risque d'intoxication au monoxyde carbone

« *Tous les jours, même quand il fait froid, aérez au moins 10 minutes votre logement.* »

La persistance de températures douces associées à une atmosphère humide et au brouillard dense multiplie les risques d'intoxication au monoxyde de carbone. Soyez vigilants !

Chaque année avec la baisse des températures, les intoxications au monoxyde de carbone connaissent une recrudescence. Près de 5000 personnes sont victimes d'intoxications au monoxyde de carbone chaque année, dont 90 décèdent. Inodore, incolore, indétectable par l'homme, le monoxyde de carbone est la première cause de mortalité par toxique en France. Il est le résultat d'une mauvaise combustion, quelle que soit la source d'énergie : bois, gaz, fuel, charbon, essence, etc. Les appareils à combustion pouvant en émettre sont nombreux, mais les appareils de chauffage sont souvent en cause.

### Qu'est-ce le monoxyde de carbone ?

Le monoxyde de carbone est un gaz incolore et inodore. Sa densité est voisine de celle de l'air. Sa présence résulte d'une combustion incomplète, et ce quel que soit le combustible utilisé : bois, butane, charbon, essence, fuel, gaz naturel, pétrole, propane. Il diffuse très vite dans l'environnement.

Il agit comme un gaz asphyxiant très toxique qui, absorbé en quelques minutes par l'organisme, se fixe sur l'hémoglobine :

### Il provoque 2 types d'intoxication :

- **Faible et lente** : *Maux de tête, nausées, fatigue.*

- **Grave et rapide** : *Vertiges, troubles du comportement, pertes de connaissance, coma, décès.*

- **0,1 % de CO dans l'air tue en une heure**
  - **1 % de CO dans l'air tue en 15 minutes**
  - **10% de CO dans l'air tuent immédiatement.**

Le monoxyde de carbone (CO) est inhalé dans l'air et absorbé par les poumons lors de la respiration. Ses propriétés toxiques sont le résultat de sa combinaison avec l'hémoglobine, protéine qui transporte habituellement l'oxygène dans le sang. Cette liaison aboutit à la formation d'un composé relativement stable, la carboxyhémoglobine (HbCO), qui empêche l'hémoglobine de jouer son rôle de transporteur de l'oxygène vers les tissus. En raison de l'affinité beaucoup plus grande de l'hémoglobine pour le CO que pour l'oxygène, lorsque l'on inspire de l'air contenant du CO, celui-ci se fixe préférentiellement sur l'hémoglobine, prenant ainsi la place de l'oxygène. Le CO peut également se combiner à d'autres protéines, tels la myoglobine du muscle et certains cytochromes.

### Quelles sont les causes du danger ?

1/ Les appareils de chauffage ou de production d'eau chaude mal entretenus.

2/ Une mauvaise aération du logement.

3/ Les fumées mal évacuées.

### Quels sont les appareils qui peuvent dégager du monoxyde de carbone ?

Tous les appareils qui fonctionnent avec une énergie combustible comme le bois, le charbon, le gaz (naturel, butane, propane), l'essence, le fuel, l'éthanol. Il peut s'agir :

- d'appareils de chauffage, de production d'eau chaude, de décoration ou de bricolage.
- d'une cuisinière
- d'un appareil de chauffage d'appoint
- de poêles ou convecteurs
- de moteurs de groupe électrogène, appareil bricolage
- de cheminées et d'inserts

## Pourquoi peut-on s'intoxiquer au monoxyde de carbone dans son logement ?

### **Les intoxications au monoxyde de carbone surviennent :**

- si les appareils de chauffage et de production d'eau chaude sont mal entretenus car les combustibles (bois, charbon, gaz, essence, fuel, éthanol) y brûlent mal ;
- s'il y a une mauvaise ventilation dans le logement, surtout dans la pièce où est installé l'appareil à combustion ;
- si le conduit de fumée n'a pas été ramoné régulièrement : les produits de combustion ne peuvent pas s'évacuer correctement vers l'extérieur et risquent de refouler à l'intérieur du logement ;
- si les appareils ne sont pas utilisés conformément aux prescriptions du fabricant. En particulier, les chauffages d'appoint fonctionnant au bois, charbon, gaz, essence, fuel, éthanol ne doivent être utilisés que quelques heures consécutivement. Ces appareils ne sont pas raccordés à l'extérieur et les émanations de gaz ne sont pas évacuées. Par ailleurs, il ne faut jamais utiliser pour se chauffer un appareil prévu pour cet usage comme une cuisinière, un réchaud de camping, un four, un brasero.

### Comment éviter les intoxications dans mon logement ?

**Avant chaque hiver :** Faites vérifier vos installations par un professionnel qualifié : - chaudières - chauffe-eau et chauffe-bains - cheminées, inserts, poêles,  
Faites effectuer un ramonage mécanique de vos conduits et cheminées au moins une fois par an.

**Pendant tout l'hiver :** - Aérez votre logement - Ne bouchez jamais les entrées d'air. - Respectez les consignes d'utilisation des appareils à combustion indiquées dans le mode d'emploi par le fabricant.

**En période de grands froids :** - N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, etc. - N'utilisez pas les chauffages d'appoint en continu. Ces appareils ne doivent fonctionner que par intermittence. Si vous venez d'acquérir ou d'installer un nouvel appareil de chauffage, veillez à vous assurer auprès d'un professionnel qualifié de la bonne installation et du bon fonctionnement de l'appareil avant sa mise en service.

**En cas de coupures d'électricité :** - Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments et jamais dans des lieux clos – Ils ne doivent jamais être utilisés à l'intérieur.

**En période de redoux :** (ex : poêle au charbon) Ne laissez pas couvrir le feu de votre poêle s'il est annoncé une période de redoux.

### Que faire si vous soupçonnez une intoxication ?

***Si vous avez des maux de tête, des nausées, des vomissements.....***

**En cas de suspicion :** (112) ou les Sapeurs Pompiers ( 18 ) ou le SAMU (15)

**1 - Aérez immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres.**

**2 - Arrêtez vos appareils à combustion si possible.**

**3 - Évacuez les locaux et bâtiments.**

**4 - Appelez les secours : Numéro Urgence Européen (112) ou les Sapeurs Pompiers ( 18 ) ou le SAMU (15)**

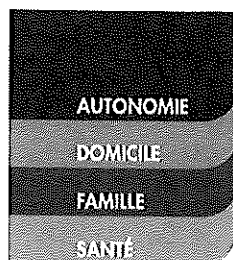
**5 - Ne réintégrez pas les lieux avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel.**



*Service d'aide à domicile en Milieu Rural*  
*5, rue Lucien Vidor-*  
*62 380 - Nielles les Bléquin*

**Tél: 03.21.12.43.42**

**Fax: 03.21.12.43.76**



**L'ADMR** de Nielles les Bléquin est une association de loi 1901 à but non lucratif, qui a été créée en 1979. Depuis 1997, elle siège au 5 rue Lucien Vidor à Nielles les Bléquin. Elle est gérée par des administrateurs bénévoles.

**Le Service AMPA** (Aide Ménagère aux Personnes Agées)

Ce service a été créé en 1979. Il permet aux personnes âgées de rester chez elles en leur apportant un soutien dans les tâches de la vie quotidienne et un soutien moral.

**L'ADMR** accomplit les formalités administratives, une prise en charge totale ou partielle peut être attribuée par les caisses de retraite ou le Conseil Général. En cas d'hospitalisation, les mutuelles peuvent accorder une aide gratuite.

**Le Service Aide à la Famille**

Ce Service a pour mission d'intervenir auprès des familles en difficultés (grossesse, naissance, maladie, famille nombreuse). Une prise en charge peut être attribuée par la Caisse d'Allocations Familiales, la MSA ou le Conseil Général. L'objectif de ce service est de préserver l'équilibre de la vie familiale.

**Le Service EFAM** (Emplois Familiaux Association Mandataire)

Ce service existe depuis 1997. L'EFAM est ouvert aux personnes n'ayant pas accès aux services précédemment cités et aux actifs. Il n'y a pas de financement, la totalité du coût est à la charge du bénéficiaire. Une réduction fiscale est applicable à raison de 50% des sommes versées. L'association accomplit des tâches administratives liées à l'emploi d'un salarié à domicile. Les prestations proposées sont : les travaux domestiques, la garde de jour et de nuit, la garde d'enfants et les petits travaux de jardinage et bricolage.

**S.S.I.A.D. Service de soins infirmiers à domicile**

**2, Impasse de l'Eglise**

**62380- NIELLES LES BLEQUIN**

Tel. 03 21 12 43 42 (organisme gestionnaire)

Les Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) sont des services sociaux et médico-sociaux qui assurent, sur prescription médicale, aux personnes âgées de 60 ans et plus malades ou dépendantes, aux personnes adultes de moins de 60 ans présentant un handicap et aux personnes de moins de 60 ans atteintes de maladies, des prestations de soins infirmiers sous forme de soins techniques ou de soins de base.

